



FFvolley

PROJET SPORTIF FEDERAL 2020

DISPOSITIFS ELIGIBLES

PREALABLE : Toutes les actions doivent s'inscrire dans le cadre du « Projet Fédéral » et avoir comme objectif l'augmentation du nombre de licenciés (ou l'amélioration du taux de renouvellement des licenciés).

REMARQUE : Lorsque vous déposerez votre ou vos actions sur Le Compte Asso (3 max/club, 4 max/instance), vous devrez sélectionner dans le menu déroulant « objectifs opérationnels de l'ANS » le champ « développement de la pratique », avant de choisir l'un des 4 dispositifs qui correspond à votre projet :

1) Si votre structure est une « INSTANCE » (ligue régionale ou comité départemental)

1-1 INSTANCES : FORMATIONS STRUCTURANTES

- Organisation de sessions de formations fédérales et de diplômes d'état
- Organisation de formations destinées aux dirigeants, encadrants et arbitres
- Mise en œuvre de dispositifs pour la création d'emplois mutualisés

1-2 INSTANCES : FORMATION DES JOUEURS

- Développement des stages régionaux et départementaux

1-3 INSTANCES : STRUCTURATION TERRITORIALE

- Création et développement de bassins de pratique
- Mise en œuvre de dispositifs d'aide à la création de clubs
- Création de regroupements sous forme de plateau (événements, tournois...)
- Création de compétitions officielles

1-4 INSTANCES : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

- Création d'événements/compétitions tout public (para volley, beach volley, soft volley, snow volley..)
- Mise en œuvre des dispositifs fédéraux (« Année du Volley », clubs jeunes, opérations Smashy, compet'lib, volley santé, ...)
- Développement de conventions et partenariats avec les structures homologues affinitaires et scolaires et sections sportives

2) Si votre structure est un « CLUB »

2-1 CLUBS : DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE

- Création de nouvelles offres de pratique (volley santé, para volley, soft volley, compet'lib, baby volley, beach volley, snow volley, ...)
- Création d'événements liés aux offres de pratique
- Dispositifs permettant l'augmentation du nombre de licenciés
- Organisation ou soutien à l'organisation de manifestations fédérales

2-2 CLUBS : CREATION D'EVENEMENTS PROMOTIONNELS

- Projets labellisés « Année du Volley »
- Événementiels divers (compétitions, stages etc...)

2-3 CLUBS : SPORT SCOLAIRE

- Partenariat / convention avec un établissement scolaire
- Développement d'opérations fédérales (clubs jeunes, Smashy, etc.)

2-4 CLUBS : FORMATION

- Dispositifs d'aides à la formation des éducateurs et des arbitres